

Soulles

## « J'irai jusqu'au bout pour mes enfants »

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | mercredi 11 juillet 2018

439 mots | -



*David Jeanne fera tout ce qui est possible pour l'éducation et l'intégration de ses enfants dans la société. - Crédit Ouest-France*

David Jeanne, père de trois enfants autistes, fait tout son possible pour l'avenir de ses enfants, notamment pour qu'ils aient une scolarité la plus normale possible.

La mobilisation

« **C'est toujours un énorme souci à cette époque de l'année** », admet David Jeanne, 47 ans, père de trois garçons, âgés de 18, 15 et 12 ans, diagnostiqués autistes à divers degrés. Cet agent territorial, également conseiller municipal soullais, se bat pour le droit à l'éducation de ses enfants.

Actuellement, ils sont tous scolarisés à Lisieux. Alexandre, l'aîné, vient de décrocher son BEP cuisine au lycée Paul-Cornu, « **il suit une scolarité la plus normale possible avec l'aide d'une auxiliaire de vie scolaire (AVS) au lycée Paul-Cornu** », explique David Jeanne. Le second, Emmanuel, également épaulé par une AVS, est en 4<sup>e</sup> adapté au collège Marcel-Gambier et son benjamin, Raphaël, se retrouve deux matinées par semaine à l'école élémentaire Marie-Curie, puis le reste du temps à l'Institut médico-éducatif (IME), ce qui représente neuf heures de scolarité.

Un père en colère

« **On m'a appris qu'à la prochaine rentrée, Raphaël ne sera plus sous la tutelle de l'Éducation nationale pour ce qui est de sa scolarité. Il ne fera plus que trois heures par semaine en IME car cet établissement n'a pas assez d'enseignants pour plus de temps ! Quelle belle intégration pour un enfant de 12 ans ! Il me semble que l'école est obligatoire jusqu'à 16 ans ?** »

La communication est difficile : « **Que ce soit les référents, enseignants ou autres**

**responsables, ils sont bizarrement injoignables, nous laissant ainsi dans l'attente ! On vit au jour le jour... »**

David Jeanne s'insurge contre les effets d'annonce et les belles paroles : **« On nous a annoncés sous Sarkozy, l'année de l'autisme et rien n'a été fait ! De temps en temps, on apprend que des classes spécialisées vont être créées, mais elles ne sont pas pérennes. »**

Il y a dix ans, à la naissance de Raphaël, une procédure a été lancée afin de savoir pourquoi ses enfants sont touchés par l'autisme.

Il en résulte qu'ils ont été victimes d'un médicament préconisé pour les personnes atteintes d'épilepsie. Après études, il s'avère qu'il provoque des troubles du développement du fœtus lorsqu'il est pris durant les grossesses.

**« À ce jour, c'est 300 victimes connues de ce médicament, mais il y en a bien plus, sûrement des milliers, c'est un véritable drame sanitaire, un futur scandale à la manière du sang contaminé. »**

Épaulé par un avocat parisien spécialisé, David Jeanne a constitué un dossier de plus de 7 kg pour tenter d'obtenir une indemnisation des victimes d'accident médicaux.